

AR Prefecture

M. Rémi BELREPAYRE a obtenu : 19 Voix

Reçu le 18/05/2026

Publié le 18/05/2026

M. Rémi BELREPAYRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu 3^{ème} Vice-Président et installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré le 12 mai 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Franck SEGONNE

Le Secrétaire de Séance

Guillaume FAURE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)



Publié le : 02/06/2026 11:19 (Europe/Paris)

Collectivité : Lafrançaise

https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/64503